



PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Modalités d'attribution de la lettre de félicitations de la Jeunesse et des Sports

Présentation

La lettre de félicitations, créée par instruction n° 88.112 JS du 22 avril 1988, a pour objectif de récompenser les services rendus à la cause de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif. Elle constitue un témoignage de reconnaissance pour honorer les bénévoles dont l'implication au sein de leur association ne leur permet pas de se voir attribuer une médaille de bronze au regard des conditions de recevabilité.

L'attribution s'effectue à l'occasion du 1^{er} janvier et de la fête nationale du 14 juillet sur décision de Madame la Préfète après avis de la commission départementale.

Lorsque les décisions sont arrêtées, un arrêté préfectoral est pris. Après parution de cet arrêté, les lettres de félicitations sont

- soit remises aux récipiendaires lors d'une remise officielle.
- soit acheminées aux récipiendaires par l'intermédiaire du maire de la commune de résidence des intéressés

La citation du nom des récipiendaires figure au bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale.

Conditions de recevabilité des demandes

Pour obtenir la lettre de félicitations, il faut un **casier judiciaire vierge**.

Les candidatures recevables sont présentées à la commission départementale des médaillés chargée, deux fois par an, d'opérer une sélection des propositions reçues.

Procédure à suivre

Les candidatures sont présentées sous forme d'un dossier de proposition rédigé par un tiers, attestant de la nature et la qualité des services accomplis à titre bénévole par le candidat à la médaille. Le mémoire doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du candidat.

Date limite de dépôt des dossiers

- contingent du 14 juillet 2024 : date limite de réception des dossiers par le service : **31 janvier 2024**.
- contingent du 1^{er} janvier 2025 : date limite de réception des dossiers par le service : **15 juin 2024**

Le dossier est téléchargeable sur le site de la préfecture à :

<https://www.aube.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Jeunesse-Sport/Vie-associative>